



Membres de l'exécutif :

Nicolas Féraud, Président

Laurent Bagnoud, Conseiller (excusé)

Rose-Marie Clavien, Conseillère

Yvan Rion, Conseiller

Nicole Bonvin Clivaz, Vice-Présidente

Kevin Barras, Conseiller

Marielle Clivaz, Conseillère

PV N° 3 / 2021

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

M. Nicolas Féraud ouvre cette assemblée à 19h30, souhaite la bienvenue aux 78 citoyens et rappelle les mesures sanitaires à respecter. Il salue la présence des autorités judiciaires, bourgeoises, les députés, députés-suppléants au Grand-Conseil et les délégués de l'ACCM.

En préambule, il revient sur la séance d'information publique d'octobre et résume les sujets développés. Il poursuit en communiquant sur la modernisation de la Rue Centrale qui se fera en plusieurs étapes avec une phase de test au préalable. Il annonce qu'une mise à l'enquête publique relative au parking de l'Etang Long aura vraisemblablement lieu l'année prochaine.

Le Président constate que l'Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer sur les points à l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021.
3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2022.
4. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022.
5. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
6. Présentation de la planification financière 2023-2026.
7. Approbation d'adhésion à Agglo Valais central.
8. Approbation des statuts de la nouvelle entité forestière Zorèyè.
9. Sujets d'actualité et divers

Il désigne comme scrutateurs MM. Marco Altherr et Johan Beltramini.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021

Les sujets traités lors de la précédente rencontre sont résumés et la lecture intégrale du protocole n'est pas demandée. L'Assemblée approuve le procès-verbal moyennant une abstention.

3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2022

Le Président donne connaissance de l'ensemble des décisions fiscales pour l'exercice à venir. Identiques à celles de l'année passée, elles permettent l'élaboration du budget proposé.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	170 %
Coefficient d'impôt	1,15
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunérateur	0 %
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

Les décisions fiscales pour l'exercice 2022 sont acceptées moyennant une abstention.

4. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022

Le budget, présenté selon le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), démontre la bonne santé financière de la commune; l'avenir peut être regardé avec optimisme bien que la prudence reste de mise.

Avant de commenter le compte administratif, M. Yvan Rion apporte quelques informations découlant du nouveau modèle comptable précité à savoir le principe de comptabilisation des recettes fiscales, la limite d'activation des investissements, les taux d'amortissements, la création et utilisation de la réserve de politique ainsi que la réévaluation du patrimoine financier et actions du patrimoine administratif.

Il détaille le compte administratif ci-dessous (en CHF Mios) :

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Revenus	85.1	77.1	92.1
Charges	82.2	82.0	86.7
Excédent de revenus	2.9	-4.9	5.4
Amortissements planifiés	15.0	15.5	14.1
Attribution aux fonds spéciaux	0.6	0.7	5.3
Prélèvement sur les fonds spéciaux	-2.2	-1.4	-1.5
Réévaluation prêts du patrimoine adm.	0.0	1.4	0.6
Rééval. particip. du patrimoine adm.	0.7	0.0	0.0
Marge d'autofinancement	17.0	11.3	23.9
Investissements nets	33.9	34.5	19.0
Insuffisance de financement	-16.9	-23.2	4.9

Il poursuit avec le compte de fonctionnement (en CHF Mios)

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
CHARGES	82.2	82.0	86.7
Charges du personnel	10.1	10.1	9.9
Charges de biens et services	15.2	15.3	19.8
Amortissement du patrimoine adm.	15.0	15.5	14.1
Charges financières	2.4	1.8	3.2
Attrib. fonds & financements spéciaux	0.6	0.7	5.3
Charges de transfert	38.8	38.5	34.3
Imputations internes	0.1	0.1	0.1
REVENUS	85.1	77.1	92.1
Revenus fiscaux	68.8	61.8	77.8
Patentes et concessions	0.7	0.7	0.7
Taxes	8.1	8.1	8.0
Revenus divers	0.0	0.0	0.1
Revenus financiers	3.9	4.2	3.1
Prélèvements sur financements spéc.	2.2	1.4	1.4
Subventions	1.2	0.7	0.9
Imputations internes	0.2	0.2	0.1

Les investissements sont reproduits ci-après (en CHF Mios) et exhaustivement commentés, rubrique par rubrique.

	Dépenses	Recettes
Administration générale	0.3	
Ordre et sécurité publics	0.6	
Formation	0.3	
Culture, sports, loisirs, églises	3.0	
Santé	6.7	
Sécurité sociale	4.2	
Transports et communications	10.0	
Protection de l'environnement et amén. du territ.	7.5	
Economie publique	1.4	
Finances et impôts	1.2	1.2
Total des investissements (nets = 34.0)	35.2	1.2

En conclusion, la situation financière est saine et l'avenir peut être envisagé sereinement.

Q : En 2022, CHF 120'000.-- sont mis au budget des investissements pour l'Edelweiss Market de Montana-Village; M. Marcel Berber demande en quoi consistent ces dépenses.

R : Le Président explique qu'il convient de transformer le local de l'ancienne laiterie en kitchenette et de réaliser d'autres aménagements comme la mise en conformité, la réfection des façades extérieures et un relooking intérieur (plans en cours). Dans l'intervalle, le monte-charge ainsi que l'installation frigorifique du magasin ont dû être changés.

Le budget 2022 de la Commune qui prévoit au fonctionnement des charges de CHF 82'216'950.--, des revenus de CHF 85'069'500.--, une marge d'autofinancement de CHF 16'973'550.-- et, aux investissements des dépenses de CHF 35'155'400.--, des recettes de CHF 1'235'000.--, une insuffisance de financement de CHF 16'946'850.-- est accepté par l'Assemblée à l'unanimité.

5. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

Le Président rappelle que les compétences se calculent selon l'article 8 du règlement d'organisation communale (ROC), en fonction du budget accepté par l'Assemblée :

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	4'600'569.48
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	920'113.90
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	9'201'138.96
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	23'002'847.40
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	4'600'569.48
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	4'600'569.48

* des recettes brutes des comptes 2020.

Les compétences inaliénables sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Présentation de la planification financière 2023-2026

Tableau de la planification (en CHF Mios) :

	2022	2023	2024	2025	2026	Totaux
Investissements ordinaires	17.5	5.0	7.0	12.0	15.0	56.5
EMS intercommunal	6.6	7.6	1.5	0.3	0.1	16.1
Extension crèche Martelles	3.9	1.4				5.3
Surélévation UAPE Randogne			1.7			1.7
Réalisation UAPE Montana-Village		2.3				2.3
Eglise de Crételles			0.4			0.4
Parking immeuble SIESA		1.8	0.6			2.4
Stade de la Nationale	0.9	4.0	3.0	2.7	0.6	11.2
Lac de Chermignon		5.0	4.0			9.0
Rives du lac Grenon	0.9	2.9				3.8
Zone artisanale	0.8	3.0				3.8
Parking Etang Long	0.2	4.0	4.0			8.2
Carrefour de l'Etoile		1.5				1.5
Investissements ACCM	3.1	5.0	5.0	5.0	5.0	23.1
Parking des thermes ACCM			8.8			8.8
Investissements totaux	33.9	43.5	36.0	20.0	20.7	154.1
Marge d'autofinancement	17.0	17.0	17.5	17.5	18.0	87.0
Insuffisance de financement	-16.9	-26.5	-18.5	-2.5	-2.7	-67.1

M. Yvan Rion est remercié pour ses explications.

7. Approbation d'adhésion à Agglo Valais central

Avant de passer la parole au coordinateur d'Agglo Valais central, le Président souligne l'importance pour Crans-Montana et ses voisines de Lens et d'Icogne d'intégrer cette association. Cela permet de bénéficier de financements fédéraux pour des infrastructures destinées à la mobilité, assurer une collaboration étroite entre les 17 communes membres, envisager une vision à l'échelle régionale et élaborer des stratégies qui pèseront à Berne lorsqu'elles seront présentées.

M. Arnaud Buchard présente exhaustivement le programme fédéral ainsi que la structure des projets d'agglomérations contenant quatre étapes soit :

- ✓ le diagnostic et la stratégie,
- ✓ le catalogue de mesures et la synthèse,
- ✓ le dépôt, l'examen et la décision de Berne,
- ✓ la mise en œuvre des mesures (aide fédérale entre 30-50%).

La Confédération fixe le périmètre des communes qui ont le droit de bénéficier des subventions via les projets d'agglomération. Crans-Montana est déjà reconnue par Berne comme faisant partie du périmètre. Pour qu'un projet soit déposé, il est nécessaire de rejoindre l'association Agglo Valais central.

En chiffres, l'Agglo c'est 1 EPT, 17 communes membres, 110'000 habitants, 60'000 emplois, 80 mesures, 182 Mios de coûts de totaux dont 61 Mios de cofinancement fédéral et un coût annuel de fonctionnement de CHF 3.-- par habitant.

Il entretient sur les mesures en cours et terminées en citant quelques exemples avec leurs coûts, poursuit en expliquant les buts de l'association et son organisation.

M. Arnaud Buchard conclut en relevant que la Commune de Crans-Montana a la chance d'être reconnue par la Confédération comme faisant partie d'une agglomération et, ainsi,

pouvoir prétendre à d'importants cofinancements pour de futures infrastructures en lien avec la mobilité.

La lecture intégrale des statuts n'est pas demandée.

Q : M. Marcel Berbier demande quels sont les projets de Crans-Montana susceptibles d'être pris en charge.

R : M. Arnaud Buchard relève que les projets peuvent être déposés tous les 4 ans soit en 2025 la prochaine fois et pour être réalisés entre 2028 et 2032. Il s'agit de projets en lien avec les transports, la mobilité douce. Le Président complète cette explication et informe que pour Crans-Montana, une mobilité douce à travers la station est envisagée ainsi qu'un axe câblé reliant la plaine à la montagne.

Q : M. Hervé Deprez demande si l'adhésion de Crans-Montana est soumise à l'approbation des communes voisines de Lens et Icoigne.

R : M. Arnaud Buchard lui répond par la négative, étant précisé que ces deux communes ont été invitées à demander leur adhésion à l'Agglo Valais central; Berne devra au préalable les reconnaître dans le périmètre.

Sur recommandation du Conseil, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Crans-Montana à l'Agglo Valais central.

8. Approbation des statuts de la nouvelle entité forestière Zorèyè

Zorèyè ou en patois «travaux exécutés en forêt» est le nom de la nouvelle entité, née de la fusion des triages forestiers de la Louable-Contrée ainsi que de la Noble-Contrée et Sierre.

Pour les habitants de Crans-Montana, cela ne change rien puisque l'antenne régionale située à la Route de Pirrazilina existera toujours le 1^{er} janvier 2022 et les tâches accomplies jusqu'à présent aussi. Seule la manière de fonctionner est modifiée puisque les quelque 30 employés travailleront sur l'ensemble du territoire qui s'étend de la Lienne à la Raspille.

Les 17 membres concernés, qui sont exclusivement des communes ou bourgeoisies, sont appelés à approuver les statuts de cette nouvelle entité.

A noter que la participation de Crans-Montana à l'entretien des forêts de protection s'élève annuellement à CHF 70'000.-- environ.

Le Président commente les principaux points des statuts, notamment les buts, le territoire concerné, le siège social et le capital. Sa lecture intégrale n'est pas demandée.

Q : M. François Parvex constate, en consultant les statuts, que l'on parle de bois alors qu'actuellement les entreprises de la construction en manquent. Vu que les statuts ne peuvent pas être modifiés, il suggère que la nouvelle entité soit sensibilisée sur l'approvisionnement en bois des entreprises locales.

R : M. Tony Lager, membre du comité de pilotage, relève que la moitié du chiffre d'affaires de l'association (1,5 Mios sur les 3 Mios totaux) concerne des éléments de construction appelés bois de service; il précise que les souches et branchages sont transformés en copeaux pour ainsi chauffer les structures publiques et autres.

Les statuts de la nouvelle entité forestière Zorèyè sont approuvés à l'unanimité.

9. Sujets d'actualité et divers

Le Président souligne que Crans-Montana s'engage sur la voie de la durabilité en réduisant l'usage du papier dès 2022, raison pour laquelle les fascicules ne seront plus distribués; tous les documents liés à l'Assemblée restent disponibles sur le site internet communal.

Il informe qu'une unité de vaccination mobile s'installe au Régent le lendemain et invite l'assemblée à profiter de cette opportunité.

Q : M. André Fragnière s'insurge sur la manière dont est rempli le container de cartons de la station, constatant que ce dernier est toujours plein. Il invite le Conseil à réfléchir sur d'autres endroits où pourraient être rajoutés de telles bennes.

R : Le Président confirme que ce container est malheureusement «plein de vide» car les cartons ne sont pas au préalable écrasés par les habitants; il prend acte de sa suggestion.

Q : M. Francis Donzé demande si la taxe au poids est prévue à la déchetterie des Crêts. Bon élève, il éradique le bunia d'Orient et n'apprécierait pas de devoir payer une taxe pour cela.

R : Le Président explique que des balances seront installées tant à la déchetterie des Crêts qu'à celle des Fougirs et que les citoyens recevront une carte avec un nombre de kilos offerts, qui reste encore à déterminer.

Q : M. Antoine Mayer demande où en est le projet Lienne-Raspille.

R : Le Président répond que, politiquement, les choses sont au point. Par contre, le rehaussement de la digue de Chermignon doit être remis à l'enquête publique et la commune espère pouvoir continuer à utiliser le lac. La convention a été signée par les parties. En finalité, toute l'installation est liée à ce projet d'envergure qui prendra bien une vingtaine d'années.

Q : M. Marco Altherr a constaté récemment une série de catastrophes naturelles et a relu toutes les consignes de la commune qui datent de 2011. Il suggère au Conseil de le mettre au goût du jour et de les renvoyer, si nécessaire, à tous les ménages.

R : Le Président en prend acte et démarchera l'EMCR (Etat-major de conduite régional).

Q : M. Michel Rey questionne sur l'évolution du site Aminona.

R : Le Président souligne que les choses avancent relativement bien; en effet, la société a présenté de nouveaux plans avec des modifications. Ces changements ont été entérinés par le Canton et les travaux pourront donc commencer car l'autorisation communale sera délivrée prochainement.

M. Nicolas Féraud clôt l'assemblée à 21h15, non sans avoir au préalable remercié chacun pour sa participation.

Le Président : 
Nicolas Féraud

La Secrétaire : 
Carine Vocat



Crans-Montana, le 15 décembre 2021.